

**Le vingt et un mars deux mil vingt-six à dix heures**, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de

- **M. BERTIN Jean-Michel**, doyen du Conseil Municipal pour le sujet n°1,

- **Mme LANDUREAU Agnès**, Maire, pour les sujets suivants,

sur la convocation de **M.ROUFFY Marc**, Maire sortant.

**Nombre de conseillers** : en exercice : **15**      Présents : **15**      Votants : **15**

**Date de convocation** : 16-03-2026

**Date d'affichage** : 16-03-2026

**Présents** :

Mme **LANDUREAU** Agnès ;  
M. **BERTIN** Jean-Michel ;  
Mme **BASSET** Micheline ;  
M. **REICHMUTH** Arnaud ;  
Mme **MARTINAT** Sandrine ;  
M. **BERNIER** Alain ;  
Mme **VACHER** Laëtitia ;  
M. **WEAVER** Oliver ;  
Mme **BRUN** Caroline ;  
M. **CAMAIL** Marc ;  
Mme **HERRMANN** Sandrine ;  
M. **CÉLÉRIER** Olivier ;  
Mme **PÉGUILHAN** Céline ;  
Mme **MARLHINS** Léa ;  
Mme **AGÉSILAS** Rebecca ;

**Excusé** :

néant

**Non excusé** :

néant

**Début de séance** : 10h00

**Secrétaire de séance** : Mme **MARLHINS** Léa ;

**Ordre du jour** :

- 1- Election du Maire
- 2- Détermination du nombre d'adjoint
- 3- Election des Adjoints
- 4- Approbation du procès-verbal du 10 mars 2026

M. ROUFFY Marc, Maire sortant, procède à l'appel des nouveaux élus et les déclarent membres du conseil municipal, installés dans leur fonction.

**1/ Election du Maire (2026\_3\_1)**

Le Maire sortant appelle le doyen du Conseil Municipal, Jean-Michel BERTIN, pour présider l'élection du Maire.

M. BERTIN Jean-Michel demande aux conseillers municipaux désirant se présenter au poste de Maire de lever la main.

Mme LANDUREAU Agnès est seule à postuler.

M. BERTIN Jean-Michel demande aux conseillers municipaux qui souhaitent être assesseur pour l'ensemble des votes de la séance, précisant qu'il en faut 2.

Mmes BASSET Micheline et BRUN Caroline lèvent la main.

M. BERTIN Jean-Michel appelle les élus un par un dans l'ordre du tableau d'appel pour déposer leur bulletin de vote dans l'urne, l'élection est au scrutin secret et à la majorité absolue.

Mmes BASSET Micheline et BRUN Caroline procèdent au dépouillement des enveloppes trouvées dans l'urne.

M. BERTIN Jean-Michel annonce les résultats :

- LANDUREAU Agnès : 13 voix
- Nombre de bulletin blanc : 2
- Nombre de bulletin nul : 0

M. BERTIN Jean-Michel proclame le nouveau Maire, dit qu'il prend ses fonctions immédiatement et lui laisse sa place pour la suite de la réunion.

## 2/ Détermination du nombre d'adjoint (2026\_3\_2)

### Rapport :

**Vu** les articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'1 adjoint et au maximum un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit 4 adjoints au Maire ;

**Considérant** qu'actuellement, le nombre d'adjoint est de 2 suite à la démission d'un adjoint en cours de mandat ;

### Proposition :

**FIXER** le nombre d'adjoints à 4 ;

### Décision :

- Votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

## 3/ Election des adjoints (2026\_3\_3)

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux qui souhaite porter une liste de candidats étant donné que le vote des adjoints se fait par liste entière en respectant une composition alternative de chaque sexe.

M. BERTIN Jean-Michel informe qu'il dépose une liste de 4 noms : BERTIN Jean-Michel, Mme BASSET Micheline, M. REICHMUTH Arnaud et MARTINAT Sandrine ;

Mme AGÉSILAS signale aussi présenter une liste de candidats et demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent se présenter sur sa liste : Mme MARLHINS Léa répond par l'affirmative.

La liste n'étant pas complète, elle ne peut être acceptée.

Mme le Maire appelle les élus un par un dans l'ordre du tableau d'appel pour déposer leur bulletin de vote dans l'urne, l'élection est au scrutin secret et à la majorité absolue.

Mmes BASSET Micheline et BRUN Caroline procèdent au dépouillement des enveloppes trouvées dans l'urne.

Mme le Maire annonce les résultats :

- Liste portée par BERTIN Jean-Michel : 14 voix
- Nombre de bulletin blanc : 1
- Nombre de bulletin nul : 0

Mme le Maire proclame la liste d'adjoints élue :

- 1<sup>er</sup> adjoint : BERTIN Jean-Michel
- 2<sup>ème</sup> adjoint : BASSET Micheline
- 3<sup>ème</sup> adjoint : REICHMUTH Arnaud
- 4<sup>ème</sup> adjoint : MARTINAT Sandrine

Mme le Maire donne lecture de la charte de l'élu local devant l'assemblée.

## 4/ Approbation du procès-verbal du 10 mars 2026 (2026\_3\_4)

### Rapport :

**Considérant** que le procès-verbal a pour objet d'établir et de conserver la mémoire du déroulement et des décisions prises lors de la séance suivante ;

**Considérant** que le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante ;

**Considérant** que l'objectif de l'approbation du procès-verbal est de constater que le procès-verbal est conforme aux échanges cités et réalisés lors du conseil précédent ;

**Considérant** qu'il ne s'agit en aucun cas de remettre en cause ou de relancer les débats ;

Pour rappel, les principales mesures prises sont :

- assainissement : transfert de 20.000 € des excédents au SIER de Clion ;
- eau : transfert de 30.000 € des excédents au SIER de Clion ;

La parcelle BC 0190 mise à disposition dans son entièreté avec la réalisation d'une convention tripartite entre la Commune, le SIER de Clion et le Tennis.

Le reste des conventions initiales sont inchangées.

**Proposition :**

**APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 10 mars dernier.

**Décision :**

- Votants : 15
- Pour : 12
- Contre : 1 (BERNIER Alain)
- Abstention : 2 (BASSET Micheline, AGÉSILAS Rebecca)

**Questions diverses**

- Mme AGÉSILAS donne lecture d'un courrier à l'assemblée.

- Mme le Maire propose que la prochaine réunion se déroule le jeudi 26 mars à 20h30.

Le Maire

Le secrétaire de séance,

Agnès LANDUREAU

Léa MARLHINS